



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Référence	IOPC/2020/Circ.9
Date	17 juillet 2020
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	●

Informations préliminaires sur la réunion de novembre 2020 des organes directeurs des FIPOL

L'Administrateur souhaite fournir des renseignements préliminaires sur la réunion des organes directeurs de novembre 2020 aux représentants des États Membres du Fonds de 1992, des États Membres du Fonds complémentaire et des États et organisations ayant le statut d'observateur auprès des FIPOL.

Conformément à la Convention de 1992 portant création du Fonds et au Protocole portant création du Fonds complémentaire, les sessions ordinaires des organes directeurs doivent avoir lieu une fois par année civile; la réunion des FIPOL se tiendra donc en 2020.

Les sessions suivantes des organes directeurs des FIPOL sont provisoirement prévues pour la semaine commençant le 2 novembre 2020:

- la 25^{ème} session de l'Assemblée du Fonds de 1992;
- la 74^{ème} session du Comité exécutif du Fonds de 1992; et
- la 17^{ème} session de l'Assemblée du Fonds complémentaire.

Toutefois, l'Administrateur tient à souligner qu'un certain nombre de réunions de l'OMI ayant été reportées en raison de la pandémie de COVID-19, le calendrier des réunions de l'OMI pour 2020 est en cours de rétablissement et **les dates et l'horaire exact de la réunion des FIPOL seront reconfirmés lorsque les réunions de l'OMI auront été reprogrammées**. Pour ce faire, l'Administrateur est en contact régulier avec les présidents des organes directeurs et travaille en étroite collaboration avec la Division des conférences de l'OMI.

À ce stade, l'Administrateur n'est pas encore en mesure de publier la circulaire transmettant l'invitation à la réunion et son ordre du jour. Toutefois, cette circulaire sera publiée au plus tard le 3 septembre 2020, c'est-à-dire au moins soixante jours avant la date prévue pour l'ouverture des sessions ordinaires.^{<1>} Elle contiendra des détails sur le format de la réunion (précisant si la réunion se déroulera comme une réunion entièrement virtuelle ou si certaines délégations seront présentes dans la salle de conférence).

Le Secrétariat commencera donc en juillet 2020 à publier des documents, y compris un ordre du jour provisoire, dont la cote commencera par IOPC/NOV20. L'Administrateur a l'intention de faire en sorte que la réunion couvre tous les points de l'ordre du jour qui devaient être examinés par les organes directeurs en 2020. Toutefois, des modifications pourront être apportées en fonction du temps disponible et du format de la réunion.

^{<1>} Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée du Fonds de 1992 et de celui de l'Assemblée du Fonds complémentaire.

Les délégués peuvent consulter les documents des réunions en ligne et les télécharger à partir de la section des Services documentaires du site Web (<https://documentservices.iopcfunds.org/fr/>). Le Secrétariat invite instamment les délégués qui ne disposent pas encore d'un compte en ligne auprès des FIPOI à inscrire leur adresse électronique sur le site Web afin que la publication de nouveaux documents puisse leur être notifiée. Les délégués inscrits sur le site pourront également créer, sauvegarder et gérer des dossiers de documents sélectionnés.

Les documents établis par les délégations doivent être soumis au Secrétariat au plus tard le lundi 5 octobre 2020 par courrier électronique adressé à conference@iopcfunds.org. Un modèle de document à télécharger est disponible dans la section des Services documentaires du site Web. Une fois reçus, les documents seront mis en page conformément au style des FIPOI, envoyés à la traduction et diffusés en même temps que tous les autres documents destinés à la réunion. Le Secrétariat s'efforcera de traiter dans les meilleurs délais tous les documents soumis.

Pour toute information concernant la réunion, veuillez envoyer un courrier électronique à conference@iopcfunds.org.
